Favoriser l'accès pour tous à une alimentation de qualité, saine et équilibrée

VIE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIÉE LE 29/01/2014

Saisine liée : FAVORISER L'ACCÈS POUR TOUS À UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ, SAINE ET ÉQUILIBRÉE

Plénière du 28 janvier 2014

Présentation de l'avis "Favoriser l'accès pour tous à une alimentation de qualité, saine et équilibrée" par M. Thierry DAMIEN, rapporteur, au nom de la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation

L'alimentation, qui s'inscrit dans l'histoire, la géographie et la culture de notre pays, y occupe toujours une place particulière. En effet, pour nos concitoyens, il ne s'agit pas seulement d'un acte vital, mais aussi d'un plaisir à partager et d'un vecteur de lien social. Toutefois, avec l'évolution de plus en plus rapide des modes de vie, l'alimentation est désormais porteuse de problématiques de natures très différentes : santé publique en termes à la fois de sécurité sanitaire et d'équilibre nutritionnel, accessibilité financière, lutte contre le gaspillage, maintien de filières économiques génératrices d'emplois, impacts environnementaux des modes de production et de transformation ou encore préservation d'un modèle alimentaire et de traditions gastronomiques face aux risques de standardisation des produits et des goûts.

Chacun d'entre nous doit avoir conscience que notre alimentation représente quelque chose d'essentiel et non une variable d'ajustement dans nos choix de consommation ou nos modes de vie.

Alors qu'aujourd'hui 6 millions de Français sont en situation d'insécurité alimentaire, notre assemblée estime indispensable d'actionner simultanément des leviers diversifiés mais complémentaires pour relever le défi très ambitieux visant à permettre à chacun de disposer d'une alimentation de qualité, saine et équilibrée, à des prix socialement acceptables.

Tout d'abord, au regard de l'importance des enjeux considérés, les politiques publiques ont à l'évidence un rôle fondamental à jouer pour mettre en oeuvre dans la durée les impulsions et les cadrages nécessaires.

Ensuite, les consommateurs, acteurs essentiels, doivent pouvoir faire des choix éclairés. Pour cela, des efforts doivent être réalisés en matière d'information et d'éducation, surtout auprès des plus jeunes et des publics sensibles.

Parallèlement, des dispositions particulières doivent concerner les nouveaux modes d'alimentation « hors domicile », qui connaissent un fort développement du fait de l'évolution des modes de vie, parmi lesquels la restauration collective occupe une place importante.

Enfin, parce que se nourrir doit aussi demeurer un plaisir, il convient de promouvoir les produits de qualité, notamment gustative, qui valorisent les savoir-faire traditionnels des femmes et des hommes ainsi que les terroirs, auxquels se rattachent des intérêts économiques territoriaux non négligeables.

Ces grands axes de préconisations ont vocation à concerner notre pays dans son ensemble, avec toutefois pour certains d'entre eux des déclinaisons particulières pour les régions ultramarines lorsque des difficultés spécifiques y sont observées.

Pour le CESE, il s'agit ainsi de faire en sorte que, grâce à des comportements responsables, chacun puisse accéder à une alimentation véritablement durable dans ses trois dimensions : sociale, économique et environnementale.

L'avis a été adopté en séance plénière à l'unanimité (176 votes).

© - copyright CESE - Mai 2024